

Il n'existe qu'une solution pour collecter les documents publics dans des conditions décentes.

Une cité pour les archives

par ANNETTE WIEVIORKA

Ces dernières années, les archives ont été au centre de maints débats publics, voire de polémiques, sans qu'elles recouvrent pour l'opinion publique une réalité bien précise. Il y a pourtant, dans cette référence permanente aux archives, dans l'intérêt qui leur est porté une intuition profonde. Dans une démocratie, la question des archives intéresse toute la société, chaque citoyenne, chaque citoyen. Tous devraient se sentir concernés non seulement par ce que les archives peuvent révéler d'un passé parfois occulté, mais par les institutions même qui ont en charge la collecte des documents et leur conservation. Car il existe dans

notre pays un réseau de services d'archives, nés de la Révolution française, rattaché au ministère de la Culture, longtemps exemplaire sur le plan international, qui conserve les documents produits par le gouvernement et les administrations centrales de l'Etat.

La migration des débats de mémoire de la période de la Seconde Guerre mondiale à celle de la guerre d'Algérie montre la place fondamentale qu'occupe à l'aube de ce nouveau millénaire la nécessité éthique de revisiter le passé de notre pays. Or, il n'y a pas d'Histoire sans archives. Pourtant, il est vain de réclamer à corps et à cri l'ouverture de fonds d'archives si les institutions qui en ont la charge n'ont ni les moyens de les collecter, ni ceux de les inventorier, ni enfin ceux de les communiquer au public; il est vain

aussi de permettre à chacun – historiens mais surtout ceux qui cherchent à établir leurs droits ou à retrouver leur histoire – la consultation des documents si, comme c'est le cas aujourd'hui du fonds du Commissariat général aux questions juives, les documents qui, faute de moyens, n'ont pu être numérisés ou microfilmés, risquent de se transformer rapidement en confettis.

La transparence, condition de la démocratie, c'est «le fait de permettre aux citoyens d'exercer leurs droits en mettant à leur disposition les documents administratifs et judiciaires qui les concernent personnellement ou qui les intéressent collectivement», notait Guy Braibant dans

Il y a un abîme entre l'affirmation du nécessaire devoir de mémoire et la situation matérielle des Archives.

son rapport au Premier ministre, *les Archives en France*, remis à Alain Juppé en 1997. La transparence n'est qu'un slogan creux si personne ne s'intéresse aux moyens matériels de la mettre en œuvre. Or, comme le notait encore le rapporteur Guy Braibant, «il n'y a pas de République sans archives».

De cela, les archivistes, formés dans l'éthique du service public, formés encore dans le sens de la pérennité immémoriale de l'Histoire qui implique que les documents produits par les administrations soient versés aux archives, ont une conscience aiguë et douloureuse. Ils et elles voient arriver un public nouveau, toujours plus nombreux, dont ils et elles tentent de satisfaire, dans une acrobatie constante, les demandes les plus variées. Il faut avoir partagé un temps, comme les historiens de la Mission d'étude sur la spoliation des biens des juifs de France l'ont fait, le quotidien aux Archives pour voir à quel point ces conditions sont inacceptables. Il y a un abîme entre l'affirmation du nécessaire

devoir de mémoire et la situation matérielle dans laquelle se trouvent les archives.

Ce ne sont pas seulement les conditions qui sont pour les archivistes déontologiquement inacceptables, même si la situation des Archives départementales, depuis la décentralisation, n'a pas le caractère dramatique de celle des Archives nationales. La saturation des bâtiments du Centre des archives de Paris et de Fontainebleau rend la collecte, c'est-à-dire notamment le rassemblement des documents produits par le gouvernement et les administrations de l'Etat, problématique; la conservation des documents s'avère critique et laisse redouter une catastrophe patrimoniale dont la portée serait nationale mais aussi internationale. Le métier choisi par vocation perd son sens quand

l'institution est en péril.

Dans une émission diffusée cet été sur France-Culture, Guy Braibant, désabusé, exprimait pessimisme et scepticisme. Les archives, disait-il, c'est pas branché, c'est pas moderne. Personne ne s'intéresse aux archives. Il n'y a pas de lobby pour les archives. C'est l'administration la plus pauvre du ministère le plus pauvre.

Pour la première fois, des archivistes ont décidé de lancer un véritable appel au secours. Des historiens les ont rejoints. Un manifeste a été rédigé, appelant à la création d'une association, Une cité pour les archives. En un temps record, les signatures (1) ont afflué tant ce combat est, pour les professionnels des archives comme pour

leurs usagers, une évidence et une nécessité. Signatures françaises, mais aussi issues de l'étranger (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Albanie...) car les archives françaises, dont les traditions sont anciennes, ont un rayonnement international. Mercredi 17 janvier, à 18 heures, salle Louis-Liard à la Sorbonne, aura lieu la réunion fondatrice de l'association.

Car la condition nécessaire, sinon suffisante, pour assurer la collecte des documents, leur classement, leur conservation, et *in fine* leur communication aux citoyennes et citoyens, c'est bien la construction d'un lieu, complétant les sites du Marais et de Fontainebleau et situé à proximité des centres de décision, de recherche, d'enseignement ●

Annette Wiewlorka est historienne.

(1) Un millier d'universitaires, chercheurs, usagers des archives ont à ce jour signé le manifeste.
La liste de ces signataires est consultable sur liberation.fr